

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Mardi 29 novembre 2011

A 9 h 00 à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Mardi 29 novembre 2011 à 9 h 00** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan (Pouvoir de M. BROHAN)
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan

ABSENTS EXCUSES

- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan (Pouvoir à Mme ANNEE)
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry DAVIN, Payeur Départemental de Loire Atlantique
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V
- Monsieur Patrick BOURRU, Conseil Général du Morbihan

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Mardi 29 novembre 2011

A 9 h 00 à LA ROCHE BERNARD

I. ACTIONS

I.2. – Contrat de SAGE 2008-2012 – Approbation du programme 2012

Lors de sa séance de Juin 2008, le Conseil d'Administration avait adopté le Contrat de SAGE Vilaine pour la période 2008-2012. Ce contrat a été établi avec la Région Bretagne, mais aussi avec l'Agence de l'Eau et le Conseil Général des Côtes d'Armor.

Tous les ans, un programme annuel doit reprendre les actions inscrites dans ce Contrat de SAGE. Cela doit permettre d'engager les financements en confirmant la demande et éventuellement de l'adapter. Ces actions qui seront portées par l'IAV sont liées soit à son rôle d'EPTB, en tant que chef de file du SAGE, soit en tant qu'opérateur local.

Ce projet de programme, établi en parallèle des autres contrats des opérateurs locaux du bassin de la Vilaine, souligne le rôle de l'IAV dans la mise en œuvre d'opérations d'animation sur le bassin de la Vilaine. Il permet de regrouper au sein d'un même document l'ensemble des opérations menées par l'IAV ayant trait à la politique territoriale de bassin.

Le montant prévisionnel du Contrat du SAGE Vilaine 2008-2012 est d'environ 7 473 000 €.

Pour l'année 2012, le montant total du programme est estimé à 1 147 092 €. Le montant total des subventions est de 819 684 €. La part restant à la charge de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine est de 327 408 €.

Ces sommes peuvent se répartir en deux parts :

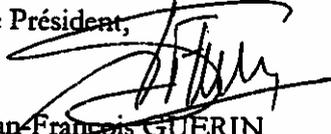
- La part liée à la mission de coordination du SAGE pour un montant total de programme de 854 290 € financé par 620 094 € de subventions et 234 198 € à la charge de l'IAV ;
- La part liée à la mission d'opérateur local pour un montant total de programme de 292 800 € financé par 199 590 € de subventions et 93 120 € restant à la charge de l'IAV.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **Adopte le programme 2012 du contrat de SAGE Vilaine 2008-2012 tel que proposé en annexe ;**
- **Sollicite de l'ensemble des financeurs mentionnés dans les fiches actions, les subventions correspondantes ;**
- **Charge le Président de signer toutes pièces afférentes.**

Pour extrait conforme

Le Président,



Jean-François GUÉRIN ,